

MESURES EN FAVEUR DU MONDE AGRICOLE FACE A LA CRISE DE L'ENERGIE

Face à la forte hausse des prix du gazole non-routier, du gaz et des engrais qui alourdissent les coûts de production des agriculteurs, le Gouvernement a annoncé le 23 mars un ensemble de mesures exceptionnelles destinées à préserver leurs trésoreries et à soutenir la viabilité des exploitations et l'alimentation.

<https://agriculture.gouv.fr/crise-de-lenergie-le-gouvernement-annonce-un-ensemble-de-mesures-en-faveur-du-monde-agricole>

La Ministre de l'Agriculture a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés : organisations professionnelles agricoles, distributeurs d'énergie, producteurs d'engrais, et établissements bancaires. Cette mobilisation se poursuit : la ministre s'entretiendra de nouveau avec les professionnels dans les prochains jours. Une cellule de crise a également été mise en place afin d'assurer un suivi quotidien de la situation et d'apporter des réponses rapides aux difficultés rencontrées sur le terrain.

Afin de répondre à l'urgence, plusieurs mesures de court terme ont d'ores et déjà été déployées, notamment la délivrance de certificats sanitaires a posteriori, après accord de la Commission européenne, pour faciliter le réacheminement de marchandises bloquées ou encore le rapatriement d'animaux domestiques.

Le Gouvernement poursuit son accompagnement de la filière *via* de nouvelles mesures pour soutenir durablement les exploitations agricoles et favoriser la solidarité inter-filière :

- **Report de cotisations sociales** : un délai de paiement sans frais ni majoration sera accordé aux exploitations agricoles qui en feront la demande ;
- **Étalement des échéances fiscales** : les exploitations agricoles peuvent demander un étalement de leurs échéances fiscales auprès de leur direction départementale des finances publiques ;
- **Mise en place de prêts de court terme exceptionnels par Bpifrance**, pour venir en appui à la trésorerie des exploitations agricoles les plus exposées à la hausse des prix du carburant ;
- **La recherche d'un accord de place avec les banques et les distributeurs**, notamment pour étudier le soutien le soutien aux productions agricoles et appeler à la souplesse et à la flexibilité dans le traitement des dossiers individuels d'entreprises faisant face à des difficultés de trésorerie du fait de la crise en cours.

Ces mesures ciblées viennent compléter les dispositifs plus structurels destinés à venir en aide à des exploitations durablement affectées par la volatilité des cours connus ces dernières années, notamment l'enveloppe de prêts de consolidation garantis par l'Etat à hauteur de 70%, pouvant atteindre jusqu'à 500 millions d'euros d'encours, qui permettent d'accompagner les exploitations dans leur transformation et renforcer leur résilience face aux chocs économiques.